

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **14 (1876)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183730>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Gambetta franchit en ballon les lignes d'investissement, prit terre près de Montdidier et arrivait à Tours le 9. Ses proclamations, ses décrets se succédèrent avec une rapidité étonnante, et il fit face à des besoins pressants et multipliés avec une activité fiévreuse. En un mois, la première armée de la Loire était réorganisée.

M. Jules Claretie a porté sur cette phase de la guerre en province ce jugement équitable : « Si la France vaincue a le droit de relever encore le front, elle le doit aux hommes qui, lorsque tout était perdu, crurent fermement et firent croire un moment, à la France et au monde, que tout pouvait encore être sauvé. »

La part de Gambetta dans cet effort gigantesque, dans une réorganisation sans exemple, fera sa gloire. On oubliera les fautes commises et excusables dans une situation pareille, pour ne se souvenir que des grands traits de cette défense improvisée sous le feu de l'ennemi et au milieu des populations incertaines et abattues par les premiers revers.

La capitulation de Metz porta le dernier coup. Avec une intuition rare, Gambetta pénétra tout ce qu'il y avait de coupable dans cette reddition à l'ennemi de la dernière armée française. Voici en quels termes il annonça à la France le malheur qui la frappait :

« Français, élevez vos âmes et vos résolutions à la hauteur des effroyables périls qui fondent sur la patrie. Il dépend encore de nous de lasser la mauvaise fortune et de montrer à l'univers ce qu'est un grand peuple qui ne veut pas périr et dont le courage s'exalte au sein même des catastrophes. Metz a capitulé. Un général sur qui la France comptait, même après le Mexique, vient d'enlever à la patrie en danger plus de cent mille de ses défenseurs. Le général Bazaine a trahi ; il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et, au mépris de l'honneur de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, 120,000 combattants, 20,000 blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux, et la plus forte citadelle de France, Metz, vierge jusqu'à lui des souillures de l'étranger. Un tel crime est au dessus même des châtiments de la justice ! »

Gambetta ne cessa pas moins de parcourir la France, de rallier les armées en déroute, et de faire tout ce qui était humainement possible pour tenter encore le salut de la France. Ce que ce grand patriote a fait depuis pour la cause républicaine, ce qu'il fait aujourd'hui est connu de tous. Puisset-il voir ses efforts couronnés de succès, et asseoir définitivement sur le sol français les bases solides de la liberté et du progrès.

Le canton de Vaud venait de s'émanciper et le corps législatif de publier ses premiers décrets relatifs à notre organisation politique. Affichés en grand nombre, ces décrets étaient une nouveauté pour plusieurs. Un paysan de Froideville qui avait amené en ville un char de fagots s'arrêta devant le pilier public où stationnaient un groupe de citoyens. Il lut à distance le titre de l'affiche, puis hochant la tête en se retirant, il murmura : *Eh bein se lo Grand Conset fâ dza décrêt ne sein fotu.* (On sait que dans nos campagnes l'expression « faire décret » veut dire : faire faillite.)

Le nommé X., assesseur de la justice de paix de ***, avait eu la curiosité vivement piquée par l'annonce du spectacle de dimanche dernier, *La Voleuse d'enfants*, grand drame en huit actes. Après avoir fait ses affaires au marché, il se présenta chez M. Amman dans le but d'acheter un billet de théâtre.

— Bonjour, madame, vous avez des cartes pour la comédie ?

— Oui, Monsieur, à votre service.

— Croyez-vous que ça sera joli cette voleuse d'enfants ?... donnez me voir une carte.

— Quelle place voulez-vous, un pourtour, un parterre, un strapontin ?...

— Oh c'est trop cher pour nous ces estrapontins, ces parterres... donnez-moi seulement un plein-pied.

L'hiver avait été rude ; le sol était recouvert d'une épaisse couche de neige, et l'autorité communale de Pampigny avait mis au concours le déblaiement des chemins publics au moyen d'un large triangle de bois entraîné par des chevaux. B***, à qui cette besogne était échue, ne possédait que deux bœufs. Ces animaux, paraît-il, ne peuvent être utilisés que très difficilement pour ce travail, tant ils répugnent à marcher dans la neige.

Le syndic rencontrant B*** une demi-heure après, lui dit : *Coumeint peinsé tou fère avoué té biao ? te sâ bin que renasquont dein la nâi, et sadzi d'âovri clliaux tsemins dein dou dzo.*

— *Iè adé peinsâ vo demândâ on termo.*

— *Et quien termo vâo tou ?* dit le syndic.

— *Ma fâi quanqu'à la St-djan,* répliqua l'autre.

La femme d'un industriel se précipite l'autre jour dans le cabinet de consultations du docteur R... « Veuillez, s'il vous plaît, venir à la maison, mon mari vient de tomber en *six copes*. »

— Vous voulez dire syncope, madame, repartit le docteur.

— Oh ! monsieur, voilà... ce n'est pas une cope de plus ou de moins qui fait grand'chose.

L'entrepreneur A... recevait l'autre jour, d'un piqueur en disponibilité, des offres de services dans une lettre portant cette suscription :

Monsieur A..., entrepreneur du chemin de fer diplomatique, à Lausanne.

Un charpentier du village de V. possédait un magnifique tronc de chêne. Après avoir longtemps réfléchi sur le plus digne usage qu'il pourrait faire d'une si belle pièce, il résolut de la partager en deux parties égales. De l'une il fabriqua un pétrin pour son ménage et de l'autre un saint Joseph pour l'église de sa paroisse. Le saint installé, la vieille mère de l'artisan ne manqua pas de se prosterner chaque jour devant la statue en lui adressant les prières dont elle attendait l'exaucement, car, disait-elle :

Grand saint Dzozet, frère dè m'n'eimpatâire

Mon valet t'a fé, su-io pas ta mère-grand ?

Quelqu'un, un avare sans doute, écrivit un jour cette naïveté au post-scriptum d'une lettre : Mon intention était d'affranchir, mais je n'y ai pensé qu'après avoir jeté la lettre à la boîte.

On prête le trait suivant à un homme fort connu par ses distractions. Il avait passé la soirée chez un de ses amis ; le lendemain, comme il ne retrouvait pas sa tabatière, et qu'il supposait l'avoir oubliée chez son amphitryon de la veille, il lui écrivit pour la réclamer ; mais l'ayant retrouvée au moment de fermer sa lettre, il s'empressa d'ajouter : Je retrouve ma tabatière à l'instant ; ne vous dérangez donc pas, je vous prie.

Il s'agissait de voter sur la loi fédérale concernant l'état civil.

— Votes-tu oui ou non ? demandait-on au secrétaire municipal de***

— Je suis décidé à voter oui.

On lui explique alors tous les inconvénients de la loi, et, convaincu, il s'écrie :

— C'est dommage, j'ai déjà mis le v.

Le brave homme écrivait : *voui*.

Un mendiant arrête l'autre jour X..., un flâneur bien connu.

— La charité, s'il vous plaît, mon bon monsieur ? dit-il en tendant la main.

— Vous tombez mal, mon brave, car je n'ai non-seulement pas de monnaie, mais même pas un sou sur moi pour diner.

— Oh ! serait-il possible ! Eh bien ! tenez, voici 2 francs.

— Dites-moi donc tante, — demandait une « candidate » de quarante ans à la vieille Gotton, qui avait depuis longtemps franchi la soixantaine, — à quel âge passe, chez une fille, l'envie de se marier ?

— *Ma fei, ma mia*, répondit celle-ci, *té faut cein demandâ à n'a plliè villiè qué mé*.

Je viens de faire mon testament, disait l'autre jour M. *** , et j'ai légué toute ma fortune à ma femme, mais à condition qu'elle se remariera tout de suite. De cette façon je suis sûr qu'il existera du moins un homme qui regrettera ma mort.

La Bataille de Grandson,

par JUSTE OLIVIER.

Georges Bridel, éditeur. — Prix, 1 fr.

En 1830, Juste Olivier publiait deux poèmes suisses, la *Bataille de Grandson* et *Julia Alpinula*, qui eurent un grand succès et dont l'édition est épuisée depuis nombre d'années. Quelques amis du poète ont eu l'heureuse idée de rééditer le premier de ces poèmes, qui redouble aujourd'hui d'intérêt, à l'approche de la grande fête nationale, destinée à célébrer l'anniversaire deux fois séculaire de ces journées mémorables où l'armée de Charles le Téméraire fut défaite par les confédérés.

Cette nouvelle édition, qui prend ainsi le caractère d'une actualité, est en même temps un juste

hommage rendu à la mémoire de notre regretté poète.

Nous avons relu avec infiniment de plaisir le poème de la *Bataille de Grandson* ; à côté de tableaux qui respirent la poésie et le calme de nos riantes campagnes, à côté de peintures de mœurs, frappantes de vérité, ressortent, pleins de vigueur et d'énergie, les beaux passages qui nous retracent les actes d'héroïsme des Suisses dans leurs rencontres successives avec l'armée du duc.

Nous ne pouvons que recommander ce petit volume, dont la lecture intéressera vivement tous les amis de notre histoire.

L. M.

Théâtre. — La représentation de jeudi a clôturé dignement la série d'abonnement.

Mmes Viorron et Richard, MM. Delporte, Montlouis, Leprin et Levasseur, ont successivement recueillis les applaudissements les plus mérités. C'est là une de ces représentations qui laissent quelque chose à la sortie du théâtre et qui font apprécier de plus en plus la bonne direction de M. Vaslin et les talents de sa troupe.

On nous annonce pour mardi une pièce qui a aujourd'hui un grand succès à Paris, et dont la scène est au bord du Léman : *Madame Caverlet*.

Des demandes nous arrivant encore chaque jour pour les *Causeries du Conteur Vaudois*, nous croyons devoir prolonger le terme de la souscription jusqu'au 30 courant, date à laquelle elle sera définitivement fermée.

L. MONNET.

La livraison de mars de la Bibliothèque universelle et revue suisse, contient les articles suivants : I. Un revirement de l'opinion libérale. Réaction contre la formule de la séparation absolue de l'église et de l'Etat, par M. Maurice Vernes. — II. Les mœurs des fourmis, par M. Eugène Rambert. (Troisième et dernière partie). — III. L'Espagne et la liberté. Œuvre postume de M. le comte de Montalembert. (Troisième partie). — IV. Le système de Lycurgue. Comédie de jeunes filles, par Mme Piérantoni-Mancini. — V. L'accordée de l'instituteur. Nouvelle, de Melchior Meyr. (Troisième partie). — VI. Chronique parisienne. — VII. Chronique anglaise. — VIII. Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve, Lausanne.

PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Cartes de visites très soignées livrées dans la journée.

Timbrage du papier, en couleur.
Couleurs anglaises pour l'aquarelle.

Au même magasin, un solde d'agendas de poche
au rabais